

Rapport de la Commission technique chargée d'examiner le préavis n°59/ 2024

« Déménagement du réfectoire au collège du Rosset »

Commune de Romanel-sur-Lausanne. Séance du Conseil communal du 19 septembre 2024.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission technique composée des conseillers communaux, MM. Romain Corthésy, Gabriel Racciatti (excusé le 2 septembre) et Mme Carole Henry (Présidente), chargée d'examiner le préavis cité ci-dessus s'est réunie une première fois le 22 août 2024. Elle a ensuite rencontré la Municipalité le lundi 2 septembre et s'est à nouveau réunie le jeudi 5 septembre 2024 afin de visiter les locaux en question puis rédiger son rapport.

Nous remercions la Municipalité, plus précisément Mmes Perrin et Dagon et M. Oppliger pour leur disponibilité, leurs réponses à nos questions ainsi que la visite des lieux.

Introduction :

Objet du préavis : Le préavis doit permettre de valider l'engagement de la Municipalité d'un montant de 18'434.60.- pour le déménagement du réfectoire communal de la salle polyvalente de Prazqueron au collège du Rosset dans deux anciennes salles de classe.

Analyse du préavis :

Comme il a été relevé dans le préavis, le réfectoire était installé depuis ses débuts en 2013 dans le hall de la salle de Prazqueron. Non seulement, le lieu était bruyant, mais de plus, les intervenants de la cantine devaient ranger tout le matériel ainsi que les tables chaque jour. Par ailleurs, la salle étant de plus en plus souvent occupée, il arrivait fréquemment que les enfants et les intervenants doivent se déplacer pour manger. Depuis un an, la salle polyvalente est également employée pour les cours de gym et de rythmique de l'école. La Municipalité a donc pris la décision de ce déménagement après le dernier conseil du mois de juin et a planifié les travaux en juillet.

Le souhait de la Municipalité était d'effectuer les travaux durant les vacances scolaires afin de permettre aux enfants de démarrer l'année scolaire dans des nouveaux locaux et de séparer les 30 enfants qui fréquentent actuellement le réfectoire en deux groupes selon les âges. Cela simplifie la gestion de la dynamique des deux groupes d'enfants.

Les deux salles de classe du collège du Rosset étaient inoccupées depuis la construction du Pavillon. Cette solution est de l'ordre du provisoire, puisque des projets de construction sont en cours dans la commune, aux niveaux préscolaire et parascolaire. L'idée de la Municipalité était de régler de façon simple et peu coûteuse la question du réfectoire. De ce fait, la décision de poser un sol en vinyle par-dessus le sol existant et de ne pas enlever la moquette est liée aux coûts importants qu'un désamiantage aurait impliqués. De même, les tables pliables déjà utilisées au préalable à Prazqueron ont été déplacées, et l'achat de matériel a été réduit au strict minimum. Puisque l'idée est de revoir tout le concept de l'utilisation du collège du Rosset, un projet détaillé impliquant

tous les travaux lourds (chauffage, isolation, aménagements intérieurs) devra être prochainement présenté par la Municipalité.

Finalement, nous avons questionné la nécessité de disposer du personnel durant un plus grand nombre d'heures (deux personnes qui travaillent 30 minutes supplémentaires par jour). Il s'agit de l'organisation des rangements, puisque le réfectoire doit partager le lave-vaisselle avec l'APEMS et que celui-ci n'est pas un appareil ménager professionnel. Les intervenants doivent également descendre la vaisselle, puis la ranger dans les locaux du réfectoire. Cela implique donc une présence accrue des intervenantes.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission Technique, à l'unanimité de ses membres, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 59 - 2024, adopté en séance de Municipalité du 22 juillet 2024 ;
- ouï le rapport de la Commission Technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

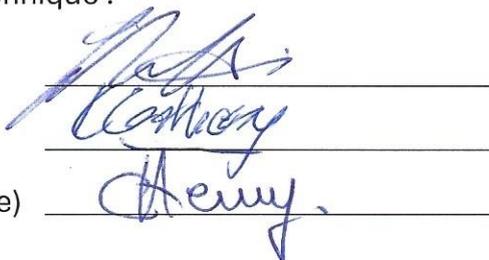
- d'accepter le préavis municipal No 59-2024 « Déménagement du réfectoire au collège du Rosset ».
- d'accepter un crédit complémentaire total de CHF 18'434.60 au budget 2024 afin découvrir les coûts de déménagement du réfectoire *Romidi* au collège du Rosset, crédit réparti comme suit :
 - 1- un montant de CHF 14'884.60 au compte 02907- 3144.00 pour la pose de parquet au Rosset.
 - 2- un montant de CHF 1'400,00 au compte 21801- 3101.00 pour l'achat de matériel de service et divers.
 - 3- un montant de CHF 2'150.00 au compte 21801- 3010.01 pour une heure de travail supplémentaire par jour de la rentrée jusqu'à la fin de l'année 2024.

Pour la Commission Technique :

Gabriel Racciatti

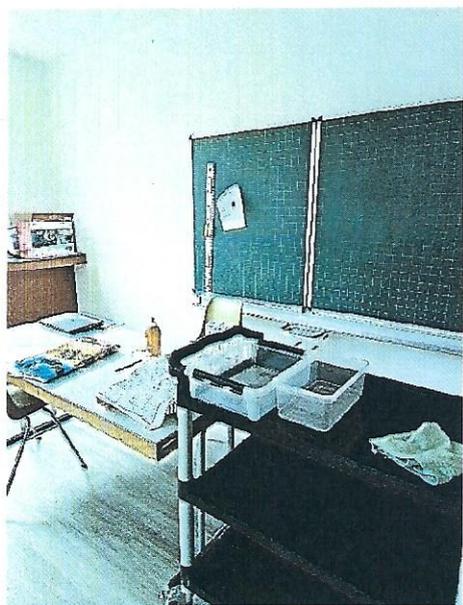
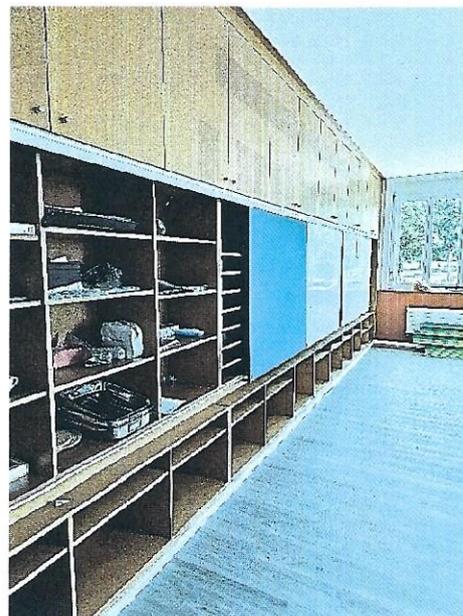
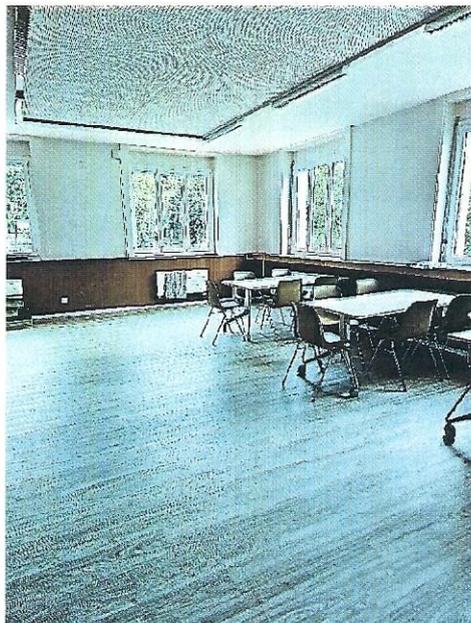
Romain Corthésy

Carole Henry (présidente)



Romanel-sur-Lausanne, le 9 septembre 2024.

Annexe : Photos des deux salles aménagées pour le réfectoire Romidi



Photos Carole Henry